

# Ecoles hors contrat : des carences et des dérives relevées dans l'académie de Versailles

Une note de synthèse réalisée après inspection dans quelques-uns des établissements indépendants, que « Le Monde » s'est procurée, souligne notamment l'absence de nombreux enseignements.

LE MONDE | 16.03.2017 Par Mattea Battaglia

Ce n'est ni un rapport d'inspection officiel ni une présentation exhaustive du paysage des écoles hors contrat. La note d'analyse que *Le Monde* a pu se procurer, rédigée il y a un an par une inspectrice pédagogique honoraire de l'académie de Versailles à l'adresse de son recteur, a néanmoins valeur de document : elle dit le pire de ce qui se joue derrière les portes de ces établissements quand ils dysfonctionnent.

L'académie en question compte une centaine d'écoles hors contrat. Pas uniquement ces établissements musulmans auxquels le ministère de l'éducation ne cache pas, dans le contexte postattentats, « *porter une attention particulière* » : on y trouve aussi des écoles catholiques « tradis » – dont celles de la fraternité schismatique Saint-Pie X –, des écoles Montessori, Steiner, etc. Une trentaine ont été contrôlées en trois ans, au rythme de dix par an.

Les défenseurs de la liberté scolaire diront que les inspecteurs ont trouvé dans ces établissements ce qu'ils étaient venus chercher : leurs visites, inopinées, ont la plupart du temps été motivées suite à des signalements ou des plaintes. Mais à l'heure où droite et gauche ferrailent sur le hors contrat – son apport, son financement, son contrôle –, taire les carences observées sur le terrain ne saurait servir le débat.

## « Conditionnement »

Au fil des huit pages de ce document, il n'est question que de « *contenus [enseignés] erronés* », « *tendancieux* » ou « *évités* ». De « *rituels* » voire de « *conditionnement* ». De l'écart entre les promesses pédagogiques affichées – excellence, bienveillance, individualisation – et les situations observées.

C'est « *l'évitement de pans entiers du savoir* » que la note détaille, « *l'absence de nombreux enseignements* » en sciences, technologie, géographie, histoire des arts, éducation civique, arts, musique, sport... « *Nous assistons partout à des séances d'exercices, de lecture, de copie, mais à aucune leçon* », peut-on lire. Même indigence des démarches expérimentale, exploratrice ou de recherche qui font particulièrement défaut en histoire et sciences. Peu d'expression personnelle – qu'elle soit orale, littéraire, artistique, « *si elle existe, elle reste invisible* », soulignent les inspecteurs. Peu ou pas de recours

à la réflexion, à la création. Des outils informatiques qui prennent la poussière, des bibliothèques et des manuels datés... On est loin des projets éducatifs d'exception affichés.

« *Aucune des écoles contrôlées n'a fait référence au socle commun de connaissances, de compétences et de culture* », ce « bagage » que tout élève doit avoir acquis à l'issue de la scolarité obligatoire, à 16 ans. Sa transmission est pourtant la seule obligation faite aux structures hors contrat, qui peuvent jouer avec les programmes et les méthodes, recruter leurs propres éducateurs, mais sont tenues, in fine, de le faire acquérir.

## « Ni préhistoire ni Antiquité »

Dans tel établissement catholique, on découvre dans un livre de SVT de 3<sup>e</sup> « *les pages sur la contraception collées entre elles* ». Dans un manuel, que « *Pétain a sauvé la France* », que « *des ingrats [les résistants] ont fui en Angleterre* ». Dans telle école musulmane, les frises chronologiques affichées aux murs débutent « *aux guerres de religion sans mention de la préhistoire ou de l'Antiquité* ».

Des établissements confessionnels se revendiquent, souvent, de Maria Montessori. Or, si le matériel et les supports sont bien dans la lignée de ceux développés par la médecin italienne, relève la note, « *les dimensions pédagogiques sont détournées de leurs enjeux et amputées de ce qui les fonde théoriquement.* » « *Comment les notions de libre choix et d'autonomie peuvent-elles survivre aux suggestions des adultes faites pour des raisons plus matérielles que pédagogiques, ou dès lors que les fillettes sont voilées à partir de 5 ans dans les écoles musulmanes contrôlées ?* », interroge l'inspectrice.

**Lire aussi : [Uniforme, vouvoiement, levée des drapeaux... le retour de l'école à l'ancienne](#)**

Les méthodes sont elles aussi épinglées – « *appliquer, recopier, reproduire, répéter à l'exclusion de toute prise d'initiative* » –, pour le peu de place qu'elles laissent au développement de l'esprit critique, de l'autonomie de pensée et de comportement. « *La passivité et le silence des enfants, associés à l'absence d'expression, favorisent l'assimilation, l'obéissance, la soumission, sans laisser de place à la curiosité ou à la réflexion* », souligne l'auteure.

Quid du devenir de ces établissements ? « *Certains font déjà ou pourront faire l'objet d'une saisine par la justice* », répond-on rue de Grenelle. Sans fermeture automatique : on a vu, avec la polémique sur l'école Al-Badr de Toulouse, à quel point la procédure peut être compliquée. « *Versailles n'est pas une académie à part, fait-on valoir au cabinet de Najat Vallaud-Belkacem, la ministre de l'éducation. Ce genre de remontées tend à démontrer que le hors contrat, longtemps considéré comme quantité négligeable – à la frange, à la marge –, nécessite un contrôle plus rigoureux.* »

Si la gauche n'a pas réussi, sous ce quinquennat, à modifier le régime d'ouverture de ce secteur, elle assure avoir déjà renforcé les modalités et le rythme des inspections : un « guide » a été distribué aux académies en février. Une première.